

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE			
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be	

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

STAGE D'INTERVENTION ET SEMINAIRES CLINIQUES (y compris l'éducation citoyenne)			
Code	PAEG3B79ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	16 C	Volume horaire	798 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sophie GIGOUNON (sophie.gigounon@helha.be)		
Coefficient de pondération		160	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette UE constitue la finalité de la formation, c'est à travers les différents stages que l'étudiant pourra transférer les acquis étudiés dans les différents cours de sa formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.2 Évaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
 - 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
 - 2.3 Respecter la législation et les réglementations
- Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**
 - 3.1 Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
 - 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe multidisciplinaire
 - 3.3 Participer à la démarche qualité
 - 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
 - 4.2 Choisir un modèle d'intervention ergothérapique et formuler les objectifs s'y rapportant
 - 4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
 - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations écologiques
 - 4.5 Prévoir l'évaluation du processus d'intervention ergothérapeutique
 - 4.6 Initier et développer des projets de recherche appliquée
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.2 Utiliser les outils de communication existants

- 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
- 5.4 Informer, conseiller et/ou éduquer la personne bénéficiaire et/ou son entourage social pour améliorer son activité et sa participation
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie
 - 6.2 Évaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement
 - 6.3 Mettre la personne bénéficiaire en situation écologique pour améliorer son activité et sa participation
 - 6.4 Pratiquer l'entraînement des capacités fonctionnelles et/ou maintenir les capacités résiduelles de la personne bénéficiaire
 - 6.5 Adapter l'environnement en organisant les ressources matérielles et humaines

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de son activité d'intégration professionnelle, l'étudiant devra être capable de :

- Avoir une relation adéquate avec le patient et l'équipe, en s'exprimant de manière claire et compréhensible
- Présenter un patient du service en termes d'occupation humaine en respectant un modèle ergothérapique en suivant les étapes du MCPP
- Utiliser un vocabulaire professionnalisant et d'intégrer les habilités de l'ergothérapeute selon le MCHCC en pratique et à travers la rédaction de ses rapports de stage
- Identifier et utiliser les outils d'évaluation existants afin de récolter les données relatives au patient et à l'ergothérapie
- Synthétiser les problèmes occupationnels de manière qualitative et quantitative
- Interpréter les données observées et recueillies en lien avec les besoins occupationnels du patient au travers de toutes les étapes du MCPP
- Réaliser un plan d'intervention ergothérapique, en fonction de la situation du client de proposer des interventions spécifiques, adaptées, recherchées et cohérentes.
- Axer ses interventions sur des données probantes (articles scientifiques, références,...)
- Développer un esprit critique professionnel sur sa prise en charge
- Rédiger le dossier d'un patient en respectant les normes APA et sans faute d'orthographe
- Rédiger et transmettre aux membres de l'équipe pluridisciplinaire le diagnostic du patient
- Respecter les règles déontologiques et éthiques dans la prise en soins des patients, en respectant également leur bien-être, les besoins du service et les règles d'hygiène qui en découlent.
- Faire preuve d'assiduité, de ponctualité et de motivation

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG3B79ERGA	Stage d'intervention et séminaires cliniques (y compris l'éducation citoyenne)	798 h / 16 C
--------------	--	--------------

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 160 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG3B79ERGA	Stage d'intervention et séminaires cliniques (y compris l'éducation citoyenne)	160
--------------	--	-----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les

examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stage d'intervention et séminaires cliniques (y compris l'éducation citoyenne)			
Code	16_PAEG3B79ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	16 C	Volume horaire	798 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sophie GIGOUNON (sophie.gigounon@helha.be)		
Coefficient de pondération	160		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette AA constitue la finalité de la formation, c'est à travers les différents stages que l'étudiant pourra transférer les acquis étudiés dans les différents cours de sa formation.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de son activité d'intégration professionnelle, l'étudiant devra être capable de :

- Avoir une relation adéquate avec le patient et l'équipe, en s'exprimant de manière claire et compréhensible
- Présenter un patient du service en termes d'occupation humaine en respectant un modèle ergothérapique en suivant les étapes du MCPP
- Utiliser un vocabulaire professionnalisant et d'intégrer les habilités de l'ergothérapeute selon le MCHCC en pratique et à travers la rédaction de ses rapports de stage
- Identifier et utiliser les outils d'évaluation existants afin de récolter les données relatives au patient et à l'ergothérapie
- Synthétiser les problèmes occupationnels de manière qualitative et quantitative
- Interpréter les données observées et recueillies en lien avec les besoins occupationnels du patient au travers de toutes les étapes du MCPP
- Réaliser un plan d'intervention ergothérapeutique, en fonction de la situation du client de proposer des interventions spécifiques, adaptées, recherchées et cohérentes.
- Axer ses interventions sur des données probantes (articles scientifiques, références,...)
- Développer un esprit critique professionnel sur sa prise en charge
- Rédiger le dossier d'un patient en respectant les normes APA et sans faute d'orthographe
- Rédiger et transmettre aux membres de l'équipe pluridisciplinaire le diagnostic du patient
- Respecter les règles déontologiques et éthiques dans la prise en soins des patients, en respectant également leur bien-être, les besoins du service et les règles d'hygiène qui en découlent.
- Faire preuve d'assiduité, de ponctualité et de motivation

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Au terme des différents stages effectués durant la formation, l'étudiant doit avoir exploré différents domaines de l'ergothérapie. Des quotas minimums sont à remplir par tranche d'âge et dysfonctionnement abordé de la population accompagnée. Ceux-ci sont disponibles au sein du cahier de stage et du règlement de stage.
Voir le règlement de stage.

Démarches d'apprentissage

Les étudiants se rendent en stage, trois périodes sont programmées durant l'année académique et concernent chacune un domaine d'application différent. Durant celui-ci, le référent institutionnel effectue au minimum une visite par stage afin de permettre à l'étudiant d'améliorer sa pratique et la compréhension de celle-ci. Durant les périodes de stages, les étudiants doivent rendre 3 rapports par lieu d'intervention, et concernant un patient du service, qui feront l'objet de réflexion et correction avec un référent stage au sein de l'école.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant est suivi durant toute l'année par ses maîtres de stage, le référent institutionnel et le référent stage afin de guider ses apprentissages. Des rencontres individuelles sont possibles, voire obligatoires à certains moments de l'année. La coordinatrice de stage est également disponible afin de répondre au maximum aux desideratas de l'étudiant ou de l'accompagner dans ses démarches administratives.

Une séance d'information est programmée en début d'année académique afin de prendre connaissance des évaluations, rapports, exigences attendues durant l'année.

Ouvrages de référence

Cfr Canevas des rapports de stage disponibles sur Connected

Supports

- Canevas des rapports
- Cahier de stage reprenant les documents administratifs, les évaluations finales, les grilles de compétences afin que l'étudiant puisse se fixer des objectifs d'apprentissage
- Notes de cours pour la mise en place d'interventions

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cfr Règlement de stage

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Rap	50	Rap	50
Période d'évaluation			Stg	50		

Rap = Rapport(s), Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 160

Dispositions complémentaires

Il est à noter au préalable que l'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

La note finale est calculée par la coordinatrice des stages sur base de la moyenne classique des notes de stage et des rapports de stage. La répartition se fera comme suit : 50% accordée aux évaluations réalisées par le(s) maître(s) de stage et 50% pour la moyenne des notes des rapports de stage.

La coordinatrice des stages se réserve le droit d'enlever de 0.5 à 1.5 points à la note finale de l'étudiant (cotée sur 20) qui ne respecterait pas les consignes administratives liées à la tenue du cahier de stage durant les 3 bocs (non-respect des délais de remise de ce cahier et des rapports de stage, présence de ratures non justifiées ni signées, nombreuses erreurs ou oublis dans la retranscription des heures effectuées).

Dans le cas où une, au minimum, des deux notes est inférieure à 8/20, ce qui constitue une cote d'exclusion, la cote

absorbante sera d'application, c'est-à-dire que la note la plus basse sera alors retenue et deviendra automatiquement la note globale de l'AA. Cette note deviendra, dans ce cas, irrémédiable au Q3.

La note finale de stage obtenue en Q2 est automatiquement reconduite en Q3 et n'est pas remédiable. Cependant, dans le cas d'un échec à la moyenne du Q2, les rapports de stage peuvent être représentés en Q3 uniquement si la note donnée par le(s) maître(s) de stage est(sont) supérieure(s) ou égale à 10.

L'étudiant qui a un mandat dans un des conseils officiels de la Haut-Ecole (OEH, Conseil social...) peut demander que lui soient octroyés 2 ECTS pour cet engagement citoyen. Cette demande officielle doit être réalisée envers la Direction en début d'année académique. Le Département le dispensera alors de l'équivalent de 2 semaines d'activités d'intégration professionnelle. En contrepartie, l'étudiant devra rendre un rapport au coordinateur pédagogique des stages à l'issue de son dernier stage de l'année académique. Ce rapport consistera en un compte-rendu de ses activités dans le cadre de cet engagement citoyen et mettra en évidence la manière dont il a développé la capacité 1.5. « Adopter un comportement responsable et citoyen » issue de compétence 1 « S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle ». Ce rapport sera coté par le coordinateur pédagogique des stages et cette note rentrera en compte comme l'équivalent d'un rapport de stage traditionnel pour le calcul de la note globale de stage.

Intervenants de l'aa: Sophie Gigounon (coordinatrice des stages), Florence Terrier, Gwendoline Terrana, Sabrina Albergoni, Valérie Goube, Pascale Foubert, Nathalie Delstanche.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).